

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, le CDVM informe le public des transactions effectuées, au cours du mois **de février 2006**, par les sociétés ayant fait approuver par leurs assemblées générales un programme de rachat de leurs propres actions en vue de régulariser le marché.

Ces transactions ont été réalisées soit directement par lesdites sociétés soit au travers de filiales ou de sociétés contrôlées, sur le marché central ou sur le marché de blocs.

Sociétés	BMCE	BMCI	SCE	CDM	SAMIR	AUTO HALL	UNIMER
Date du démarrage du programme	25/11/05	19/05/05	13/12/04	09/05/05	25/04/05	21/09/05	01/09/05
Date d'échéance du programme	25/05/07	18/05/06	9/06/06	09/11/06	25/10/06	20/03/07	01/01/07
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (%)	1.500.000 (9,45 %)	387.586 (5 %)	30 822 (5%)	416.908 (5%)	594.983 (5%)	118.000 (5%)	27.500 (5%)
Cours maximum d'achat et de vente (DH)	850	800	300	550	500	550	1.000
Cours minimum d'achat et de vente (DH)	525	475	140	340	300	350	750
Nombre d'actions détenues au début du mois de février (%)	278.915 (1,76%)	0 (0%)	7.294 (1,18%)	2.502 (0,03%)	0 (0%)	0 (0%)	11.181* (2,03%)
Nombre total d'actions achetées au mois de février	-	-	-	-	-	-	260
Cours moyen pondéré à l'achat (DH)	-	-	-	-	-	-	812
Nombre total d'actions cédées au mois de février	-	-	7.294	-	-	-	2.100
Cours moyen pondéré à la vente (DH)	-	-	339,67	-	-	-	844,14
Nombre d'actions détenues à la fin du mois de février (%)	278.915 (1,76%)	0 (0%)	0 (0%)	2.502 (0,03%)	0 (0%)	0 (0%)	9.341* (1,70%)

*Détenion indirecte des actions